



Bulletin Officiel

N°6813 Vendredi 3 mars 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 3

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON -SOTIPAPIER- 6

AVIS DES SOCIETES

AVIS AUX CLIENTS DE LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF- INTERMEDIAIRE EN BOURSE 11

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

CAP OBLIG SICAV 12

SICAV SECURITY 12

ASSEMBLEE ELECTIVE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE 13

COMMUNIQUE DE PRESSE

SMART TUNISIE 14

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE -ATL 2023-1- 15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 21

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- CAP OBLIG SICAV

- SICAV SECURITY

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-
initée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING »**

Par décision n° 14 du 10 février 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise les sociétés agissant de concert «Sango Ellis S.A» et «S&S Ellis Holding», visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité des initiatrices :

La société «SANGO ELLIS S.A»1-, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1803396J, et dont le capital de 1 000 000 dinars est détenu directement à raison de 99,94% par la société «S&S ELLIS HOLDING», agissant de concert avec :

la société «S&S ELLIS HOLDING», société de droit mauricien immatriculée au registre des sociétés mauricien sous le numéro 182322, sont les initiatrices de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage Rue de Lac Constance -1053- Les Berges du Lac, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

-La société « SANGO ELLIS S.A » détient 9 532 156 actions représentant 33,82% du capital de la société SOTIPAPIER.

-La société «S&S ELLIS HOLDING» détient 4 995 237 actions représentant 17,72% du capital de la société SOTIPAPIER.

Soit, au total 14 527 393 actions représentant de concert 51,54% du capital de la société SOTIPAPIER.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» visent l'acquisition, par la société «SANGO ELLIS S.A» du reste des actions composant le capital de la société SOTIPAPIER qu'elles ne détiennent pas, soit **6 896 251** actions représentant **24,47%** du capital de la société. La société «SANGO ELLIS S.A» s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires «Value Consulting» et «Swicorp Conseil et Investissement» détenant respectivement 5 433 546 actions (soit 19,28% des droits de vote de la société) et 1 326 901 actions (soit 4,71% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **6,340 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°01 du 19/01/2023 :

-autorisant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à acquérir un bloc de titres leur conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société SOTIPAPIER.

L'opération en question a été réalisée en date du 20/01/2023 et a porté sur l'acquisition par la société «SANGO ELLIS S.A» de 9 532 156 actions SOTIPAPIER et par la société «S&S ELLIS HOLDING» de 4 995 237 actions SOTIPAPIER, soit un total de **14 527 393** actions SOTIPAPIER représentant de concert **51,54%** du capital de ladite société,

-soumettant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- qu'elles ne détiennent pas.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

Maintien et développement de l'activité de la société et de la main d'œuvre.

1- Politique commerciale :

Les initiatrices projettent de renforcer la création de valeur au sein de la société SOTIPAPIER et de consolider son positionnement en tant que leader du secteur du papier et du carton d'emballage.

2- Politique industrielle :

Les initiatrices envisagent de faire de la société SOTIPAPIER un projet phare et le pivot d'une plateforme panafricaine de l'industrie du papier et carton d'emballage, fondée sur les partenariats stratégiques à mettre en place et sur les synergies à développer à l'échelle africaine, y compris à travers des intégrations dans les chaînes de valeurs du secteur entre opérateurs africains.

3- Politique organisationnelle et gestion des ressources humaines :

L'intention des initiatrices est de maintenir les structures organisationnelles et opérationnelles de la société SOTIPAPIER telles qu'elles se présentent actuellement, y compris l'équipe de direction qui sera maintenue dans ses fonctions. Outre les administrateurs cooptés lors du conseil d'administration du 18/01/2023 (Mrs Charles Joseph MWEBEIIHA et Jonathan Mpanga SENGENDO) en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mr Edouard PONTET, les sociétés HAN TN, VALUE CONSULTING et BIAT Capital Risque), les sociétés **SANGO ELLIS** et **S&S ELLIS HOLDING** prévoient la nomination d'autres administrateurs dès l'achèvement du processus de l'OPA.

4- Cotation en Bourse :

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, initiée par la société « SANGO ELLIS » agissant de concert avec la société « S&S ELLIS HOLDING » ne pourrait en aucun cas leur permettre d'atteindre une proportion de 95% ou plus du capital et des droits de vote de la société SOTIPAPIER, et ce, suite aux engagements pris par les deux actionnaires «VALUE CONSULTING» et «SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT» détenant respectivement une part de 19,28% et 4,71%, de ne pas vendre leurs actions dans le cadre de cette opération.

Ainsi, la société « SOTIPAPIER » demeurera cotée sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis et son retrait n'est pas envisageable suite à cette opération.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **15 février 2023 au 07 mars 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **07 mars 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTIPAPIER sera suspendue durant les séances de bourse du **13 février 2023 et du 14 février 2023**, et reprendra à partir du **15 février 2023**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :**1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-

-**Siège social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint-Gobain –2014– Mégrine Riadh, Ben Arous, Tunisie

- **Téléphone :** 71 434 957 **Fax :** 71 429 256

-**Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 1981

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet : La création, l'exploitation et la gestion d'une unité de fabrication de papier et de papier cartonné pour l'emballage ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susceptible à son développement.

- **Identifiant unique :** 0013751D

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed BEN RHOUMA	Président	Lui-même	2020-2022
M. Charles Joseph MWEBEIIHA*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Jonathan Mpanga SENGENDO*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Nabil TRIKI	Membre	Lui-même	2020-2022
M. Yann BLANC	Membre	Lui-même	2020-2022
Public	Membre	M. Mohamed Karim SIALA	2020-2022

*Nommés par cooptation par décision du conseil d'administration du 18/01/23, pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs démissionnaires : Mr Edouard Pontet, la société HAN TN, la société Value Consulting et la société BIAT Capital Risque et ce, jusqu'à la ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Direction :

M. Philippe LACOSTE : Directeur Général de la société SOTIPAPIER (Conseil d'Administration du 30/05/2014).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Tunis Audit & Conseil représenté par Monsieur Wassim CAKROUN, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble Promed Building 5 ^{ème} étage. Centre Urbain Nord –1082–	2022-2024
Société MTBF représentée par Monsieur Mohamed Lasaad BORJI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Passage du Lac Van. Les Berges du Lac –1053–	2021-2023

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 30 720 659,190 dinars
- Valeur Nominale : 1,090 dinars
- Nombre total des droits de vote : 28 184 091 droits de vote
- Nombre total des titres : 28 184 091 actions
- Structure du capital de la société SOTIPAPIER après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 20/01/2023 par la société « SANGO ELLIS S.A » agissant, de concert, avec la société « S&S ELLIS HOLDING » :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SANGO ELLIS S.A	9 532 156	10 390 050,040	33,82%	9 532 156	33,82%
S&S ELLIS HOLDING	4 995 237	5 444 808,330	17,72%	4 995 237	17,72%
Autres actionnaires	13 656 698	14 885 800,820	48,46%	13 656 698	48,46%
Total	28 184 091	30 720 659,190	100%	28 184 091	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société SOTIPAPIER arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6684 du lundi 05/09/2022.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31/12/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6785 du mardi 24/01/2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Avis aux Clients
de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-
Intermédiaire en bourse**

La Société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, demande à ses clients de prendre attache, **au plus tard le 22 mars 2023**, avec ses services sis au 19 bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, et ce, afin de donner leurs instructions concernant le sort de leurs comptes (espèces et titres) ouverts sur ses livres.

Passé ce délai, les portefeuilles-titres des clients seront transférés d'office, auprès de la société BH INVEST- intermédiaire en bourse, sise à la Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed- Immeuble BH Assurance 3^{ème} étage - Centre Urbain Nord -1003 Tunis, et les disponibilités seront consignées auprès du Trésor Public.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de CAP OBLIG SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 13 mars 2023, à 8 heures 30 minutes** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2022 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats.

2023 – AS – 0149

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de SICAV SECURITY invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 13 mars 2023 à 9 heures** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2022 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats.

2023 – AS – 0150

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE ELECTIVE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis Belvédère

Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Assurances Maghrebias Vie sont convoqués à la réunion de l'assemblée électorale qui sera tenue le mardi 18 avril 2023 à 9H00 à l'hôtel occidental – Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Messieurs les actionnaires sont avisés que seuls les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, ayant acquis leurs actions dans le cadre de l'offre à prix ferme pourront émettre des votes au cours de cette assemblée. Les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée ainsi que le formulaire de vote par correspondance et le pouvoir à son siège social dans les délais légaux.

2023 – AS – 0151

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SMART TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612 ZI
CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS

La société SMART TUNISIE informe ses actionnaires et le public qu'elle vient de signer un contrat de partenariat à titre non exclusif avec la société « WE-VIVO TELECOMMUNICATION TUNISIA » pour distribuer la marque VIVO en Tunisie. VIVO fait partie du TOP 5 au niveau mondial sur le marché des smartphones.

Avec ce nouveau partenariat, l'activité Téléphonie de SMART TUNISIE sera ainsi composée des marques HUAWEI, TECNO, LOGICOM et VIVO.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0152

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2023-1»

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **07/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **16 janvier 2023**, d'émettre un emprunt obligataire de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est d'un montant de **40 millions de dinars** susceptible d'être porté à **60 millions de dinars** divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **02/02/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **24/02/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7/03/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **02/02/2023** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les Berges du Lac – 1053 Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 299,2 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 104,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 44,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ATL 2023-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2023-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,5% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **24 février** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 février** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **24/02/2024** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/02/2024** pour la catégorie A et le **24/02/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,5%** pour la catégorie A et de **10,7%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de la Catégorie A du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Les obligations de la Catégorie B du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,646 années**.

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,058 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **17/01/2023** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » objet de la présente note émission.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «BBB+ (tun)» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2023-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » visée par le CMF en date du **18 janvier 2023** sous le **n°23/1091**, du document de référence « ATL 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29 août 2022** sous le **n°22-006**, de son actualisation enregistrée en date du **18 janvier 2023** sous le **n°22-006/A001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La présente note d'opération et l'actualisation du document de référence « ATL 2022 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20/01/2023.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	110,869	110,886
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	153,205	153,232
3	UNION FINANCIERE.SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,288	127,309
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	137,925	137,950
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	132,894	132,918
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	134,083	134,109
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,545	127,565
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,299	51,306
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,198	37,205
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	126,774	126,795
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,608	111,626
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,675	19,679
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,502	135,518
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	132,975	132,994
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,824	12,825
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	188,778	188,810
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,724	12,726
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,163	107,182
20	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,191	110,212
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,401	15,403
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,082	2,083
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	68,954	68,962
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	144,028	144,237
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,708	106,896
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,644	118,661
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	150,661	150,842
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	569,768	570,276
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,124	147,170
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,059	188,926
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	101,989	102,264
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	138,491	138,673
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,137	170,236
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,276	156,707
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,583	23,683
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	99,251	99,466
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,018	1,018
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,007	1,008
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 406,354	2 410,350
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	151,003	150,836
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,538	237,511
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,059	3,062
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,756	2,755
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,325	58,270
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,387	1,389
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,254	1,250
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,259	1,249
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,110	13,931
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,059	11,000
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,689	13,642
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,127	90,365
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,238	1,243

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,444	111,459	
56 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	102,754	102,767	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,502	109,518	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	106,753	106,771	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	108,690	108,708	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,045	112,065	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,271	108,290	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,454	105,473	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,969	109,085	108,948	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,057	111,077	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,415	108,433	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,598	106,613	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	106,115	107,098	107,115	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	105,833	105,852	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,045	108,054	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,221	106,241	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,239	104,250	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,286	109,300	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,059	105,076	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,116	114,136	
76 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,568	107,588	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,552	111,571	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,060	111,969	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	61,942	62,055	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	106,965	106,795	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	17,988	18,098	18,136	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	310,841	314,330	314,798	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 254,837	2 257,415	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	71,878	72,017	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,672	56,723	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,426	109,433	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,983	11,012	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,282	15,278	
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,012	17,053	
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,904	14,931	
91 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
92 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	106,395	106,903	
93 FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,755	86,658	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,666	90,570	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,324	104,264	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,152	97,463	
97 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,573	10,620	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,357	100,151	
99 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	149,953	150,480	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,762	96,130	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	122,718	122,962	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,711	134,657	
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	193,038	191,669	
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,270	178,947	
105 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	175,421	174,662	
106 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,452	23,283	
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	149,943	149,600	
108 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 027,884	10 045,671	
109 FCP VIVRE NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	156,593	158,137	
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,273	95,763	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 808,541	4 791,576	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,453	10,429	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,833	174,167	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 189,521	11 148,128	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 241,385	10 183,796	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	125,553	125,977	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
118 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	978,000	985,245	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Etats financiers annuels de SICAV

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mars 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ - KPMG TUNISIE représenté par Mme EMNA RACHIKOU.

BILAN **(Exprimé en Dinar Tunisien)**

		Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>4.1</u>	21 192 363	16 411 169
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		1 158 432	847 573
b c	Obligations et valeurs assimilées Autres valeurs		20 033 931 -	15 563 596 -
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		8 102 557	13 180 066
a	Placements monétaires	4.3	7 982 242	11 961 912
b	Disponibilités		120 315	1 218 154
<u>AC3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>		-	-
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF			29 294 920	29 591 235
<u>PASSIF</u>				
<u>PA1</u>	Opérateurs créditeurs	4.5	22 433	23 037
<u>PA2</u>	Autres créditeurs divers	4.6	6 070	6 186
TOTAL PASSIF			28 503	29 223
<u>ACTIF NET</u>				
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	4.7	27 693 268	28 080 686
<u>CP2</u>	<u>Sommes distribuables</u>		1 573 149	1 481 326
a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		112	21
b	Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 573 037	1 481 305
ACTIF NET			29 266 417	29 562 012
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			29 294 920	29 591 235

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3,6</u>	1 168 754	805 338
- Dividendes	-	-	-
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	1 168 754	805 338
- Revenus des autres valeurs	-	-	-
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3,7</u>	770 039	928 792
Total des revenus des placements		1 938 793	1 734 130
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3,8</u>	- 268 284	- 253 311
Revenu net des placements		1 670 509	1 480 819
PR 3 <u>Autres produits</u>		-	-
CH 2 <u>Autres charges</u>	<u>3,9</u>	- 35 330	- 33 113
Résultat d'exploitation		1 635 179	1 447 706
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 62 141	33 599
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 573 038	1 481 305
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	62 141	33 599
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>	-	- 4 936	- 15 453
<u>Frais de négociation de titres</u>		-	
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>	-	116 866	98 469
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 747 109	1 530 722

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN1</u>	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 747 109	1 530 722
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	1 635 179	1 447 706
b-	<u>ation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	4 936	15 453
c-	<u>us (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	116 866	98 469
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	-	-
<u>AN2</u>	<u>Distributions de dividendes</u>	933 241	1 023 685
<u>AN3</u>	<u>Transactions sur le capital</u>	1109463	5 511 391
a-	<u>Souscriptions</u>	32 398 475	36 653 767
	<u>Capital</u>	31 247 260	35 484 857
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	77 454	55 022
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	1 073 761	1 113 889
	<u>Droits d'entrée</u>	-	-
b-	<u>Rachats</u>	33 507 938	31 142 377
	<u>Capital</u>	31 757 421	29 780 830
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	66 643	51 053
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	1 683 874	1 310 494
	<u>Droits de sorties</u>	-	-
	Variation de l'actif net	295 595	6 018 428
<u>AN4</u>	<u>Actif net</u>		
a-	<u>Début d'exercice</u>	29 562 012	23 543 584
b-	<u>Fin d'exercice</u>	29 266 417	29 562 012
<u>AN5</u>	<u>Nombre de Parts</u>		
a-	<u>Début d'exercice</u>	275 985	219 750
b-	<u>Fin d'exercice</u>	270 971	275 985
	<u>Valeur liquidative</u>	108,006	107,115
<u>AN6</u>	<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,84%	5,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une

plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 Décembre 2022 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 21 192 363 DT et se répartit comme suit :

ISIN	Titre	31/12/2022			
		Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
	Obligations et Valeurs assimilées		19 378 545	20 033 931	68,45 %
	<u>Emprunts d'Etat</u>	161 050	15 432 295	15 911 328	54,37 %
TN0008000630	BTA 6% 10/2023	1 050	932 295	943 480	3,22 %
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	20 000	500 000	513 568	1,75 %
TNWRCVSYL730	EMP NAT 22 T4 9.40%	10 000	1 000 000	1 009 064	3,45 %
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT22 T2 9.35%	20 000	2 000 000	2 081 968	7,11 %
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	20 000	2 000 000	2 043 856	6,98 %
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2022	90 000	9 000 000	9 319 392	31,84 %
	<u>Emprunts de Sociétés</u>	65 000	3 946 250	4 122 603	14,09 %
TN0007780067	ABC 2020-1	10 000	600 000	627 920	2,15 %
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10 000	800 000	852 104	2,91 %
TN0003600483	ATB 2007 --- 1	3 000	18 750	19 472	0,07 %
TN0007310469	HL SUB 2018/1	3 500	70 000	72 943	0,25 %
TN0007310428	HL 2017 - 3	3 500	70 000	74 172	0,25 %
TN0007310485	HL 2018-2	1 000	40 000	43 030	0,15 %
TN0007310535	HL 2020-2	10 500	630 000	637 174	2,18 %
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	1 000 000	1 059 336	3,62 %
TN0002101996	TL 2018-1	3 500	70 000	72 915	0,25 %
TN0002102101	TLF 2019-1	2 500	100 000	104 672	0,36 %
TN0002102150	TLF 2021-1	2 000	22160 000	168 878	0,58 %
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	87 500	89 380	0,31 %
TNR4CLXNS261	WIFAK INT BK 2022-2	3000	300 000	300 607	1,03 %
	Titre des OPCVM	59 480	1 149 048	1 158 432	3,96 %
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMAT CAP	59 480	1 149 048	1 158 432	3,96 %
	Total		20 527 593	21 192 363	72,41 %

Les mouvements sur les titres du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022 se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2022
Obligations et Valeurs assimilées	5 085 056	6 300 000	1 981 250	1 938 806	-	9 446 250
Emprunts d'Etat	750 000	5 000 000	250 000	250 000	-	5 500 000
EMP NAT 22 T4 9.40%	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
EMPT NAT 2022 T2 NAT CB		2 000 000				2 000 000
EMPT NAT 2014 cat C	750 000		250 000	250 000		500 000
EMPT NAT 2022 T3 CB		2 000 000				2 000 000
Emprunts de Sociétés	4 335 056	1 300 000	1 731 250	1 688 806	42 444	3 946 250
WIFAK INT BK 2022-2	-	300 000	-	-	-	300 000
HL 2020-2	840 000	-	210 000	210 000	-	630 000
UIB SUB 2016	100 000		100 000	100 000		-
AMEN BANK 2020-03	1 000 000		200 000	200 000		800 000
BTE 2016	200 000		200 000	200 000		-
HL 2017-3	140 000		70 000	70 000		70 000
HL 2022-1		1 000 000				1 000 000
HL 2018-2	60 000		20 000	20 000		40 000
CIL 2016-2	100 000		100 000	100 000		-
ATL 2017-1	100 000		100 000	100 000		-
TLF 2021-1	200 000		40 000	40 000		160 000
HL 2015-1	157 556		200 000	157 556	42 444	-
ATB 2007-1	37 500		18 750	18 750		18 750
HL SUB 2018-1	140 000		70 000	70 000		70 000
ABC 2020-1	800 000		200 000	200 000		600 000
TLF 2019-1	150 000		50 000	50 000		100 000
TLF 2018-1	140 000		70 000	70 000		70 000
HL 2017/2	70 000		70 000	70 000		-
UIB 2009/1	100 000		12 500	12 500		87 500
Titre des OPCVM	833 253	8 148 999	7 907 627	7 833 205	74 422	1 149 048
FCP SALAMETT CAP	833 252	8 148 999	7 907 627	7 833 205	74 422	1 149 048
Total	5 918 308	14 448 999	9 888 876	9 772 010	116 866	10 95 297

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022 totalisent 1 168 754 DT et se détaillent comme suit :

	Période	Période
Désignation	du 01-01-2022	du 01-01-2021
	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Revenus des Emprunts d'Etat	850 400	413 940
Revenus des obligations de Sociétés	318 354	391 398
Total	1 168 754	805 8

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 7 982 242 DT contre 11 961 912 DT au 31/12/2021. Le détail des placements monétaires à la date du 31 Décembre 2022 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2022	% de l'actif net
	Placement à terme	2 500 000	2 516 596	8,60 %
	PLT 010323 9,77	2 500 000	2 516 596	8,60 %
	Certificats de dépôt	5 448 542	5 465 646	18,68 %
TN8DZG6PFXS3	CD_9,25_20/01/23BTK LEAS	989 853	996 144	3,40 %
TNN4OTNPLJ71	CD_9,77_05/03/23UNIFAC T	980 926	986 648	3,37 %
TNPVF3IYZY15	CD_9,77_01/03/23UNIFAC	985 085	987 429	3,37 %
TN49NPSKI9Z8	CD_8,27_05/01/23ATB	998 166	999 267	3,41 %
TNKGSAATH3G0	CD_8,27_15/01/23ATB	1 494 512	1 496 158	5,11 %
	Total	7 948 542	7 982 242	27,27 %

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 770 039 DT pour la période allant du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre de 2022.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-2022	du 01-01-2021
	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	216 281	287 890
Revenus des certificats de dépôts	553 758	640 902
Total	770 039	928 792

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.
Elle s'élève à 22 433 DT au 31 Décembre 2022 contre 23 037 DT au 31 décembre 2021.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Retenue à la Source	3 134	3 161
TCL à payer	423	444
Redevances CMF	2 513	2 581
Total	6 070	5 186

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 s'élève à -25 595DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	-387 318
Variation de la part Revenu	91 723
Variation de l'Actif Net	-295 595

Les mouvements sur le capital au cours de 2022 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/01/2022	Souscription s réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2022
Montant :	28 080 686	31 247 260	-31 757 420	27 570 526 (*)
Nombre de titres :	275 985	307 107	312 121	270 971
Nombre d'actionnaires	673	432	491	614

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 31/12/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2022
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	27 570 526
Variation des +/- values potentielles sur titres	-4 936
+/- values réalisées sur cession de titres	116 866
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	10 811
Capital au 31.12.2022	27 93 268

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-01- 2022 au 31-12- 2022	Période du 01-01- 2021 au 31-12- 2021
Rémunération du gestionnaire	268 284	253 311
Total	268 284	253 311

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de 2022 s'élève à 268.284 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-2022	du 01-01-2021
	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Redevance CMF	30 059	28 381
Autres Impôts et Taxes	200	200
TCL	5 071	4 532
Total	35 330	33 13

5 . Autres informations

Données par action	2022	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Revenus des placements	7,155	6,283	6,421	7,505	7,720	6,229	5,552
Charges de gestion des placements	-0,990	-0,918	(0,902)	(0,970)	(1,196)	(1,068)	(0,948)
Revenu net des placements	6,165	5,366	5,519	6,534	6,524	5,161	4,604
Autres charges	-0,130	-0,120	(0,142)	(0,130)	(0,154)	(0,502)	(0,121)
Résultat d'exploitation (1)	6,035	5,246	5,377	6,405	6,370	4,659	4,483
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,229	0,122	0,329	(0,214)	(1,392)	(0,655)	(0,125)
Sommes distribuables de l'exercice	5,805	5,367	5,706	6,190	4,978	4,004	4,358
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,018	-0,056	0,093	0,039	0,010	(0,036)	(0,004)
+/- values réalisées sur cession de titres	0,431	0,357	0,164	0,606	0,230	0,034	(0,032)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(0,007)	-	-	-	-
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	0,413	0,301	0,250	0,646	0,240	(0,002)	(0,036)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,448	5,546	5,628	7,051	6,610	4,657	4,447
Résultat non distribuable de l'exercice	0,413	0,301	0,250	0,646	0,240	(0,002)	(0,036)
Régularisation du résultat non distribuable	0,040	0,014	0,010	0,022	(0,053)	0,007	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,453	0,315	0,260	0,668	0,187	0,005	(0,034)
Distribution de dividendes	5,367	5,706	6,190	4,979	4,005	4,357	3,962
Valeur Liquidative	108,006	107,113	107,137	107,361	105,482	104,322	104,670

6. Transactions avec les parties liées

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 268.284 DT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- L'audit des états financiers de la société CAP OBLIG SICAV tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 29 294 920DT et un résultat de la période de 1 747 109DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états

1. –Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux

recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle

interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

- 1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :
 - Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2022, 9 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 11 % au-dessous du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
 - La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 26 658 010 DT au 31 Décembre 2022, et représente une quote-part de 91 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 11 % au-dessus du seuil de 80 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Fait à Tunis, 2 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2022 :

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 268 284 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

Fait à Tunis, 2 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mars 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ - KPMG TUNISIE Représenté par Mme EMNA RACHIKOU.

BILAN ARRETE AU 31-12-2022 (Exprimé en Dinar Tunisien)

			Note 31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>		683 926	706 719
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	167 029	180 548
b	Obligations et valeurs assimilées	4.2	516 897	526 171
c	Autres valeurs		-	-
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		299 307	317 064
a	Placements monétaires	4.4	222 004	221 763
b	Disponibilités		77 303	95 301
<u>AC3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>		-	-
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF			983 233	1 023 783
<u>PASSIF</u>				
<u>PA1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	1 006	1 034
<u>PA2</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	267	274
TOTAL PASSIF			1 273	1 308
<u>ACTIF NET</u>				
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	4.8	939 536	982 349
<u>CP2</u>	<u>Sommes capitalisables</u>		42 424	40 126
a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		32	11
b	Sommes distribuables de l'exercice en cours		42 392	40 115
ACTIF NET			981 960	1 022 475
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			983 233	1 023 783

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-12-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1</u>	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.3</u>	
		42 548	38 866
	Dividendes	7 237	
			7 561
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	35 311	31 305
<u>PR 2</u>	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.5</u>	
		15 070	15 040
	Total des revenus des placements	57 618	53 906
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.9</u>	
		- 12 098	-12 197
	Revenu net des placements	45 520	41 709
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>4.10</u>	
		- 1 432	-1 417
	Résultat d'exploitation	44 088	40 292
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	-1 697	-177
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	42 391	40 115
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	1 697	177
		-18 130	
	<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		414
	<u>Frais de négociation de titres</u>	- 103	-489
	<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>	5 684	-14 853
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	31 539	25 364

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-12-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Période
du 01/01/2022
au 31/12/2022

Période
du 01/01/2021
au 31/12/2021

<u>AN1</u>	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	31 539	25 364
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	44 088	40 292
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	-18 130	414
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	5 684	-14 853
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	-103	-489
<u>AN2</u>	<u>Distributions de dividendes</u>	-39 724	-39 841
<u>AN3</u>	<u>Transactions sur le capital</u>	-32 330	-134 203
a-	<u>Souscriptions</u>	718 709	367 641
	<u>Capital</u>	695 234	358 636
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-4 381	-3 670
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	27 857	12 675
	<u>Droits d'entrée</u>	0	0
	<u>Rachats</u>	-751 039	-501 844
b-	<u>Capital</u>	-726 888	-486 905
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	5 772	4 536
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	-29 923	-19 475
	<u>Droits de sorties</u>	0	0
	<u>Variation de l'actif net</u>	-40 515	-148 680
<u>AN4</u>	<u>Actif net</u>		
a-	<u>Début d'exercice</u>	1 022 475	1 171 155
b-	<u>Fin d'exercice</u>	981 960	1 022 475
<u>AN5</u>	<u>Nombre de Parts</u>		
a-	<u>Début d'exercice</u>	56 389	63 648
b-	<u>Fin d'exercice</u>	54 572	56 389
<u>AN6</u>	<u>Taux de rendement annualisé</u>	3,15%	2,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

➤ PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

➤ REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

➤ PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2.Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 167 029 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
	Actions	12 020	48 400	120 926	12,31%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	5 828	0,59 %
TN0003200755	ICF	70	5 019	6 295	0,64 %
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	600	4 900	4 158	0,42 %
TN0001100254	SFBT	5 000	8 186	67 320	6,86 %
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 000	4 800	6 390	0,65 %
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 400	10 820	10 703	1,09 %
TN0003900107	UIB	850	9 560	20 232	2,06 %
	Titres OPCVM	427	45 136	46 103	4,69 %
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	46 103	4,69%
	Total	12 447	93 536	167 029	17,00 %

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours de 2022 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2022	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
Actions	24 037	5 720	24 137	9 990	5 201	10 820
Délice Holding	9 990		12 510	9 990	2 520	0
TELNET HOLDING	5 100	5 720	0	0	0	10 820
ADWYA	8 947		11 627	8 947	2 681	0
Titres OPCVM		0	0	0	0	45 136
CAP OBLIG SICAV	27 309	95 944	78 600	78 117	483	45 136
Total	51 346	101 664	102 737	97 054	5 684	55 56

4.2. Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 516 897 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
-----------	-------------	--------	--------------------	----------------------	------------------

Emprunts d'Etat			325 000	333 762	33,99 %
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	25 000	25 678	2,61 %
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	52 049	5,30 %
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	50 000	51 097	5,20 %
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL TR2021	2 000	200 000	204 938	20,87 %
Emprunts de Sociétés			175 100	183 135	18,65 %
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	750	45 000	47 094	4,80 %
TN0006610539	Attij Leasing 2019/1	700	28 000	29 384	2,99 %
TN0004201448	CIL 2017/2	250	5 000	5 254	0,54 %
TN0007310469	HL SUB 2018/1	200	4 000	4 168	0,42 %
TN0007310428	HL 2017-3	550	11 000	11 656	1,19 %
TN0007310485	HL 2018-2	200	8 000	8 606	0,88 %
TN0007310535	HL 2020-02	500	30 000	30 340	3,09 %
TN0002102069	TL SUB 2018	665	26 600	28 757	2,93 %
TN0003900248	UIB 2009/1	500	17 500	17 876	1,82 %
Total			500 100	516 897	52,64 %

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de 2022 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/01/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
Emprunts d'Etat	37 500	100 000	12 500	12 500	-	125 000
EMP NAT 2022 T2 NAT Cat B		50 000				50 000
EMP NAT 2014 Cat C/3	37 500		12 500	12 500		25 000
EMP NAT T3 2022 Cat B		50 000				50 000
Emprunts de Sociétés	269 900	-	94 800	94 800	-	175 100
HL 2020-2	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
BTE 2016	11 000		11 000	11 000		-
CIL 2017/2	10 000		5 000	5 000		5 000
HL 2017/3	22 000		11 000	11 000		11 000
HL 2018-2	12 000		4 000	4 000		8 000
TL SUB 2018	39 900		13 300	13 300		26 600
ABC 2020-1	60 000		15 000	15 000		45 000
TL 2017-1	5 000		5 000	5 000		-
HL SUB 2018-1	8 000		4 000	4 000		4 000

Attijari Leasing 2019-1	42 000		14 000	14 000		28 000
UIB 2009-1	20 000		2 500	2 500		17 500
Total	307 400	100 000	107 300	107 300	-	3000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 42 548 DT pour la période allant du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 et s'analysent comme suit :

	Période du 01-01-2022	Période du 01-01-2021
Désignation	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Revenus des actions (Dividendes)	7 237	7 561
Revenus des Emprunts d'Etat	18 802	7 131
Revenus des Emprunts de Sociétés	16 510	24 174
Total	42 548	38 66

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 222 004 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
PLT200223 8,23% ATB	110	110 000	110 814	11,28 %
PLT310123 8,23% ATB	110	110 000	111 190	11,32 %
Total	220	220 000	222 004	22,61 %

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 15 070 DT pour la période allant du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022. Ils s'analysent comme suit :

	Période du 01-01-2022	Période du 01-01-2021
Désignation	au 31-12-2022	au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	15 070	15 040
Total	15 070	15 40

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITALFINANCES. Elle s'élève à 1 006 DT au 31 Décembre 2022 contre 1 034 DT au 31 Décembre 2021.

4.8 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
TCL à payer	11	11
Retenue à la Source	171	171
Redevance CMF	84	92
Total	267	274

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 s'élève à – **40 515** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	-42 813
Variation de la part Revenu	2 298
Variation de l'Actif Net	-40 515

Les mouvements sur le capital au cours de 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 01/01/2022	Souscript ions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2022
Montant	982 349	695 234	-726 888	950 695 (*)
Nombre de titres	56 389	39 908	41 725	54 572
Nombre d'actionnaires	39	31	19	51

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 31/12/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2022
Capital sur la base part de capital de début de période	950 695
Variation des +/- values potentielles sur titres	-18 131
+/- values réalisées sur cession de titres	5 684
Frais de négociation de titres	-103
Régul des sommes non distribuables de la période	1 391
Capital au 31.12.2022	939 536

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	12 098	12 197
Total	12 098	12 197

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une

Commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de 2022 s'élève à 12 098 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Redevance CMF	1 017	1 025
TCL	155	132
Autres impôts et taxes	260	260
Total	1 432	1 417

5. Autres informations

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	1,056	0,956	0,893	1,023	0,852	0,765
Charges de gestion des placements	(0,222)	(0,216)	(0,202)	(0,223)	(0,219)	(0,205)
Revenu net des placements	0,834	0,740	0,690	0,800	0,633	0,560
Autres charges	(0,026)	(0,025)	(0,026)	(0,025)	(0,021)	(0,062)
Résultat d'exploitation (1)	0,808	0,715	0,665	0,774	0,612	0,498
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,031)	(0,003)	0,065	(0,013)	-	(0,002)
Sommes distribuables de l'exercice	0,777	0,711	0,730	0,761	0,612	0,496
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,332	0,007	(1,211)	(0,708)	0,759	0,648

+/- values réalisées sur cession de titres	0,104	(0,263)	1,226	0,423	(0,039)	0,061
Frais de négociation de titres	(0,002)	(0,009)	(0,018)	(0,002)	-	(0,001)
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	(0,230)	(0,265)	(0,004)	(0,287)	0,719	0,708
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,578	0,450	0,661	0,487	1,331	1,206
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,230)	(0,265)	(0,004)	(0,287)	0,719	0,708
Régularisation du résultat non distribuable	0,025	0,015	(0,043)	0,003	(0,001)	(0,002)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,204)	(0,250)	(0,047)	(0,284)	0,718	0,705
Distribution de dividendes	0,711	0,730	0,761	0,612	0,496	0,560
Valeur Liquidative	17,994	18,133	18,400	18,478	18,613	17,779

6. Transactions avec les parties liées

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 12.098 DT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV Security tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 983 233 DT et un résultat de l'exercice de 31 539DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états

I.Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «SICAV Security» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont

exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

1- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

- 2 En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2022, 30,44 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,44 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 683 927 DT au 31 Décembre 2022, et représente une quote-part de 69,56 % de l'actif de la société SICAV Security, soit

10,44 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Fait à Tunis, Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2022 :

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 12.197 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

Fait à Tunis, Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU